



Québec, le 1^{er} octobre 2004

Monsieur Denis Taillon
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC Le Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8

Objet : Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan
N/Réf. : 5148-06-02 (2)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 16 septembre dernier. Je veux vous indiquer :

- 1) que la lettre et les documents que nous vous avons expédiés le 26 août dernier sont similaires à ceux que nous avons envoyés à toutes les MRC dans la même situation que la vôtre;
- 2) que notre lettre ne peut évidemment se substituer à un avis d'intervention que le ministre de l'Environnement vous adressera en temps opportun;
- 3) qu'aucune décision finale n'est prise quant au statut permanent de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, puisque nous sommes encore dans la procédure d'audiences publiques;

...2

- 4) que le seul objectif poursuivi par ces envois aux MRC était de contribuer à une meilleure information entre le ministère et les MRC concernées et d'éviter toute surprise de celles-ci au moment de la demande d'avis d'intervention du ministre de l'Environnement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Léopold Gaudreau

LG/VG/dr

- c.c. MM. Alain Cloutier, sous-ministre adjoint (MENV)
John Haemmerli, président de la Commission du BAPE
Denis Trottier, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine